

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce cinquième jour du mois d'octobre deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Brigitte Duchesneau et Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-09-36

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 8.1 intitulé :

« Direction générale

Appui à l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière Appalaches pour le maintien du système de gestion de l'offre de produits agroalimentaires dans le cadre des négociations du Partenariat Transpacifique
Document d'aide à la décision DG-2015-224 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Conseil

Signature du livre d'or par monsieur Jocelyn Boudreau »

« Vérificateur général

Dépôt du rapport annuel 2014 du vérificateur général »

« Ressources humaines et amélioration continue

Nomination du chef du Service des travaux publics de la Direction des infrastructures et appel de candidatures pour un poste de membre du personnel cadre vacant
Document d'aide à la décision RHAC-2015-101 »

« Infrastructures

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en environnement et en urbanisme pour la réalisation d'une étude d'opportunité, d'impacts et d'avant projet pour le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer
Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-109 »

« Infrastructures

Attribution du contrat de réfection de la piscine du parc Aubigny (secteur Lévis)

Document d’aide à la décision INF-GEN-2015-108-R-1 »

« Urbanisme

Modification de la résolution CV-2013-07-52 « Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (unités d’habitation) (à l’angle de la route Marie-Victorin et de la rue de l’Orée, secteur Saint-Nicolas) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec »

Document d’aide à la décision URBA-2015-220 »

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-09-37

Signature du livre d’or par monsieur Jocelyn Boudreau

Monsieur Jocelyn Boudreau, président de l’entreprise lévisienne Hortau, signe le livre d’or pour souligner sa présence à la Maison-Blanche lors d’une conférence du département américain de l’Agriculture. Il a été invité à titre de conférencier expert pour le développement de ses technologies en gestion des cultures, il a su démontrer, par leur plate-forme de gestion et de suivi en temps réel des cultures, que l’utilisation de la technologie et des objets connectés sera la prochaine révolution dans le monde de l’agriculture. Une telle reconnaissance à l’étranger rejaillit sur la communauté lévisienne et sur le monde de l’agriculture locale.

CV-2015-09-38

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-09-39

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 21 septembre 2015.

Adoptée à l’unanimité

CV-2015-09-40

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 14, 15, 21 et 22 septembre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 14, 15, 21 et 22 septembre 2015 est déposé.

CV-2015-09-41

Désignation du directeur général au Groupe de travail sur la gestion contractuelle

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De désigner Simon Rousseau, directeur général, à titre de membre responsable du Groupe de travail sur la gestion contractuelle, en remplacement de Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-42

Félicitations à La corporation de développement du Vieux-Lévis dans le cadre du colloque annuel de la Fondation Rues principales

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De féliciter La corporation de développement du Vieux-Lévis qui s'est vu décernée le prestigieux prix d'Excellence SHQ, parrainé par la Société d'habitation du Québec et accompagné d'une bourse de 5 000 \$. Ce prix représente l'aboutissement d'efforts exemplaires dans tous les volets d'une démarche de revitalisation. La Ville souligne la contribution de cet organisme au rayonnement de la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour toute la population.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-43

Félicitations à Revitalisation village Saint-Nicolas dans le cadre du colloque annuel de la Fondation Rues principales

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De féliciter l'organisme Revitalisation village Saint-Nicolas qui s'est vu décerné le prix Développement économique, soulignant les initiatives économiques mises de l'avant pour favoriser et soutenir la relance économique, la vitalité et le dynamisme du secteur. La Ville souligne ainsi la contribution de cet organisme au développement et à l'essor économique de ce quartier patrimonial.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-44

Entente à intervenir avec un membre du personnel col blanc de la Direction de l'approvisionnement concernant son congé à traitement différé

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-091](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder un congé à traitement différé à un membre du personnel col blanc de la Direction de l'approvisionnement et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-091.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-45

Entente à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts Lévis*

[Document d'aide à la décision DG-2015-231](#)

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs élabore un plan tactique et un plan opérationnel d'aménagement forestier intégré pour chacune des unités d'aménagement, en collaboration avec la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire;

ATTENDU que le *Programme d'aménagement durable des forêts* permet des actions ciblés sur des terres publiques (soit sur le territoire des municipalités régionales de comtés de l'Islet, de Montmagny, de Bellechasse, de Beauce-Sartigan, de Lotbinière et des Appalaches), mais également sur des terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de cette loi ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé qu'un montant de 243 391 \$ est accordé à la région de la Chaudière-Appalaches pour l'année financière 2015-2016;

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale et que la Ville et les municipalités régionales de comtés de la région doivent signer une entente de délégation et notamment désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts et agir à titre de répondant auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU que lors d'une rencontre de la Conférence des Préfets du 28 août 2015, la municipalité régionale de comté de Montmagny s'est montrée intéressée à être mandatée par les autres municipalités régionales de comtés de Chaudière-Appalaches et que l'ensemble des préfets ont donné leur aval à

cette initiative;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente de délégation à intervenir avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Montmagny à agir à titre de responsable de l'administration de l'entente pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-46

Adhésion au Réseau nord-américain des villes francophones et francophiles

[Document d'aide à la décision DG-2015-238](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adhérer pour l'année 2015 au Réseau nord-américain des villes francophones et francophiles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-47

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1er au 30 septembre 2015

[Document d'aide à la décision DG-2015-242](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015, est déposé à titre d'information.

CV-2015-09-48

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de produits chimiques en vrac pour le traitement des eaux et l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-013](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'Union des municipalités du Québec, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, et de confier à cette union le processus

de demande de soumissions menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le sulfate d'aluminium (alun) et le sulfate ferrique et le chlore gazeux (en bonbonne de 68 kg) nécessaires aux activités de la Ville.

De confirmer que des contrats d'une durée de deux ans plus une année supplémentaire en option peuvent être octroyés selon les termes prévus au document de demande de soumissions et de la loi applicable.

De confier à cette union le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

De confirmer que si cette union adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Afin de permettre à cette union de préparer son document de demande de soumissions, de s'engager à fournir à cette union les noms et quantités de produits chimiques dont la Ville a besoin annuellement, en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra cette union et en retournant ces documents à la date fixée.

De reconnaître que cette union recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ce taux étant fixé à 1.6 % pour les organisations membres de cette union et à 3.5 % pour les celles non membres de cette union.

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats CHI-2016 (chaux hydratée en vrac) géré par l'Union des municipalités du Québec pour trois ans, soit les années 2016 à 2018.

De confirmer qu'afin de se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville doit faire parvenir une résolution du conseil de la Ville à cet effet, et ce, au moins 30 jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue à la demande de soumissions.

De confier à cette union le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville et de celui des organisations municipales intéressées, un document de demande de soumissions visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de chaux hydratée nécessaire aux activités de la Ville pour les années 2016 à 2018 inclusivement.

De confirmer que si cette union adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Afin de permettre à cette union de préparer son document de demande de soumissions, la Ville s'engage à fournir à cette union, à chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont la Ville a besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra cette union et en retournant ces documents à la date fixée.

De reconnaître que cette union recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ce taux étant fixé annuellement et précisé dans le document de demande de soumissions.

De transmettre une copie de la présente résolution à cette union.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-49

Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-010](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par la résolution 2015-116 de cette société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-50

Approbation du Règlement numéro 129.1 modifiant le Règlement numéro 129 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la réalisation de divers projets de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-011](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le Règlement numéro 129.1 modifiant le Règlement numéro 129 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la réalisation de divers projets de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-51

Détermination et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-105](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De déterminer une zone d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt à l'endroit suivant :

349° sur la rue De Gaulle, à l'intersection de la rue Ménard, en direction sud, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-52

Entente de collaboration à intervenir avec le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière

[Document d'aide à la décision POL-2015-029](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2015-029, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-53

Financement de la dépense relative à l'acquisition de structures de jeux d'eau

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De financer la dépense relative à l'acquisition de structures de jeux d'eau au montant maximal de 245 000 \$, à même le fonds parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-54

Acquisition de servitudes sur le lot 5 515 349 du cadastre du Québec aux fins de l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques (rue de la Concorde, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-105](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'acquérir, à titre gratuit, les servitudes réelles requises permettant l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour des véhicules électriques sur le lot 5 515 349 du cadastre du Québec, totalisant une superficie approximative de 297 mètres carrés, selon les termes et conditions des ententes annexées à la fiche de prise de décision DEV-2015-105, les frais afférents aux services d'un arpenteur-géomètre et d'un notaire relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer les ententes annexées à cette fiche de prise de décision, ainsi que tout autre document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-55

Acquisition d'une partie du lot 2 062 661 du cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels (avenue Atkinson, secteur Pintendre) et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision BP-2015-023](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'acquérir à titre gratuit une partie du lot 2 062 661 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 570 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision BP-2015-023, avec la garantie légale, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 2869-7969 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que cette partie de lot est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-56

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-98 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-105](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement TV-2015-14-98 modifiant le Règlement numéro V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Charny.

Ce règlement a pour objet de modifier les heures d'interdiction de stationner au parc des Chutes de la Chaudière (secteur Charny).

CV-2015-09-57

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0979 sur le chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-132](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H0979 à même une partie de la zone H0978, d'y autoriser les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et de prévoir des normes applicables à ces usages.

CV-2015-09-58

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (développement résidentiel à l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy, zone M2887, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-183](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'interdire les classes d'usages H4, H5 et H7 dans la zone M2887;
- de modifier, dans cette zone, certaines normes minimales concernant la largeur et la profondeur des terrains pour les habitations multifamiliales (H10), la marge de recul avant minimale pour tous les usages autorisés, les marges de recul latérales pour l'usage H10 (4 à 6 logements), de supprimer le pourcentage de la marge de recul arrière pour tous les usages et de fixer une marge de recul arrière minimale calculée en mètres pour tous les usages;
- d'interdire, dans cette zone, les travaux de remblai, les piscines, les garages privés isolés et la construction, la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'autoriser, dans cette zone, une distance minimale nulle entre un trottoir situé sur le terrain et les lignes latérales ou arrière de ce terrain.

CV-2015-09-59

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0979 sur le chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-132](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-132.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-60

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (développement résidentiel

**à l'intersection de l'avenue Atkinson et de la route du Président-Kennedy,
zone M2887, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-2015-183](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-183.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-61

Adoption du Règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 voisine, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-221](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0870 à même une partie de la zone P0882 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-62

Adoption du Règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M1607, autorisation de bâtiments mixtes avec logements dans la zone M1609 et modification des normes pour bâtiments mixtes dans la zone M1626, zones situées sur l'avenue Taniata, de chaque côté du parc Champigny, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-222](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la

présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer la zone M1607 à même une partie de la zone M1609, y permettre les habitations unifamiliales et bifamiliales en rangée, bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées, multifamiliales isolées de quatre à six logements et les usages des groupes C1 et P1, sauf les classes d'usages C101 et C114, et de prévoir des normes applicables à ces usages;
- de permettre dans la partie résiduelle de la zone M1609 et dans la zone M1626, un maximum de quatre logements dans un bâtiment comprenant au moins un usage des groupes C1 et P1;
- de supprimer, dans la zone M1626, l'obligation que les logements soient situés uniquement à l'étage situé au dessus du rez-de-chaussée et la possibilité qu'un bâtiment comprenne un logement lorsqu'il est occupé en partie par un usage industriel de la classe d'usages I1.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-63

Adoption du Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage H10 de 7 à 10 logements dans la zone M1159, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-223](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter les normes minimales de superficie et de dimension des terrains accueillant un usage de la classe H10 habitation multifamiliale isolée de 7 à 10 logements dans la zone M1159 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-64

Dépôt du rapport annuel 2014 du vérificateur général

Le rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2015-09-65

Nomination du chef du Service des travaux publics de la Direction des infrastructures et appel de candidatures pour un poste de membre du personnel cadre vacant

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-101](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De nommer Martin Girard au poste cadre régulier à temps complet de chef du Service des travaux publics, classe 7, échelon 6, à la Direction des infrastructures, et aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à un appel de candidatures pour le poste cadre régulier à temps complet de coordonnateur ou coordonnatrice à l'incinérateur au Service des matières résiduelles, classe 4, à la Direction de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-66

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en environnement et en urbanisme pour la réalisation d'une étude d'opportunité, d'impacts et d'avant projet pour le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-109](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en

ingénierie, en environnement et en urbanisme pour la réalisation d'une étude d'opportunité, d'impacts et d'avant projet pour le prolongement du boulevard Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer (appel d'offres 2015-55-77), à Roche ltée, groupe-conseil, au prix de 255 134 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-67

Attribution du contrat de réfection de la piscine du parc Aubigny (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-108-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat de réfection de la piscine du parc Aubigny (secteur Lévis) (appel d'offre 2015-50-73), à 9124-4905 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Construction Couture & Tanguay, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 246 185 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'option relative au bloc sanitaire afférent à la réfection de la piscine du parc Aubigny et en retirant l'item 1 relatif à la réfection de la piscine du parc Quatre-Saisons, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-68

Modification de la résolution CV-2013-07-52 « Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (unités d'habitation) (à l'angle de la route Marie-Victorin et de la rue de l'Orée, secteur Saint-Nicolas) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec »

[Document d'aide à la décision URBA-2015-220](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2013-07-52 « Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (unités d'habitation) (à l'angle de la route Marie-Victorin et de la rue de l'Orée, secteur Saint-Nicolas) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec » par le remplacement, au premier alinéa, des mots « un montant équivalant à 15 % des montants suivants, à savoir » par les mots « les montants suivants ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-69

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

Le membre du conseil Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question qui a été prise en considération concernant la politique relative au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de repas et de représentation, document d'aide à la décision RHAC-2015-087-R-1, lors du conseil de la Ville du 14 septembre 2015, et il mentionne que s'il avait été présent, il se serait abstenu de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-09-70

Période de questions

Une personne émet un commentaire.

CV-2015-09-71

Félicitations au membre du conseil de la Ville Janet Jones

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Janet Jones, membre du conseil de la Ville et présidente de la commission consultative Personnes âgées et ville, pour la première Journée de reconnaissance des personnes âgées de Lévis, cette activité s'inscrit dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées et visait à mettre en lumière et à souligner de façon notable l'implication des personnes et des organismes qui œuvrent auprès des personnes âgées en leur offrant des services, du soutien ou qui dynamisent leur quotidien, afin de souligner leur engagement et leur contribution auprès des personnes âgées, tenue le 1^{er} octobre 2015 au Centre Raymond-Blais.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-72

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Turner

À 21 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière